

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2013-12-322

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

Avec l’ajout des points suivants :

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

17.1 Secteur Monbel;

17.2 Concert de Noël et heures d’ouverture de la bibliothèque pendant la période de Fêtes;

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance ordinaire du 11 novembre 2013;

3. Pétitions

4. Correspondances

4.1 Projet de règlement 17-13 MRC;

4.2 Résolution 322-13 adoptée par le comité administratif de la MRC de Memphrémagog;

4.3 Lettre de Raymond Bourbonnais – fin des activités du Club Les Sans Peur;

5. Administration générale

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

5.2 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2012 ainsi qu’une indication préliminaire de la situation financière de l’année 2013 et les orientations générales du budget 2014;

5.3 Résolution établissant le calendrier 2014 des séances ordinaires du Conseil;

5.4 Résolution fixant l’assemblée du mois de janvier au lundi 13 janvier 2014, suivie d’un vin d’honneur;

5.5 Fermeture de l’Hôtel de ville pour la période des Fêtes 2013;

- 5.6 Comité Consultatif d'urbanisme;
- 5.7 Régularisation des adjudications de trois matricules;
- 5.8 Appui à la MRC de Memphrémagog concernant le poste de la Sûreté du Québec;
- 5.9 Vente d'une partie du lot 3 782 451;
- 5.10 Autorisation pour appel de candidature au poste d'inspecteur(trice) en environnement;
- 5.11 Remerciement à Joanie Brière, inspectrice en environnement;
- 5.12 Mandat à Monty Coulombe;
- 5.13 Traitement comptable des subventions provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de l'application du chapitre SP 3410;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 novembre 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 novembre 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de novembre 2013;
- 6.4 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'état des résultats prévisionnels au 31 décembre 2013 tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec;
- 6.5 Acceptation du décompte progressif # 4 – Infrastructures d'eau potable;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;
- 7.2 Mobilier urbain pour la piste cyclable;
- 7.3 Résolution autorisant le dépôt d'un projet de demande d'aide financière à la CRÉ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) et de désignation de signature pour la Vallée Missisquoi-Nord;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 15 novembre 2013;
- 9.2 Demande de municipalisation du dernier tronçon de la rue Meunier formulée par M. Patrick Meunier, propriétaire des *Boisés Stukely*;
- 9.3 Demande de lumière de rue et d'arrêt du promoteur des *Boisés Stukely*;
- 9.4 Résolution autorisant le partage avec la Municipalité de Bonsecours à raison de 50 % du coût du déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles pour la saison 2013-2014;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de septembre 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de septembre 2013;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de novembre 2013;
- 10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 novembre 2013;
- 10.5 Affectation du surplus pour les équipements de récupération pour les aires publics et abrogation de la résolution 2013-10-276;
- 10.6 Dépôt et acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011;
- 10.7 Barrage du Lac Orford / Modification à l'entente intermunicipale;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 octobre 2013;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de Mme Lise Boyer pour implanter un garage de 16 x 48 pi, au 538 rue Principale, lot 4 380 418;
- 13.2 Demande de M. Marcel Lalumière pour implanter un abri d'auto de 12 x 18 pi, au 48 chemin de la Renaissance, lot 4 379 683;
- 13.3 Demande de M. Yan Genest pour implanter une résidence de 28 x 44 pi, sur la rue Missisquoi, lot 5 531 887;
- 13.4 Demande de M. Marcel Samson pour implanter un abri d'auto de 12 x 30 pi, au 195 rue du Pré, lot 4 379 760;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2013;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-01 fixant, pour l'année 2014, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-02 remplaçant le règlement 2011-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;
- 15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-03 modifiant le règlement portant le numéro 2007-18, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;
- 15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-04 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2013-20 ayant pour objet de modifier le règlement 2011-14 concernant la municipalisation des chemins privés;
- 16.2 Adoption du règlement 2013-16 amendant le règlement du plan d'urbanisme n° 2012-07;
- 16.3 Adoption du règlement 2013-17 amendant le règlement de zonage n° 2012-08;
- 16.4 Adoption du règlement 2013-18 amendant le règlement de lotissement n° 2012-09;
- 16.5 Adoption du règlement 2013-19 amendant le règlement de zonage n° 2012-08;

17. Affaires nouvelles

- 17.1 Domaine Monbel;
- 17.2 Concert de Noël et heures d'ouverture de la bibliothèque pendant la période de Fêtes;

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 11 novembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-12-323

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant

dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Projet de règlement 17-13 MRC;

Le Conseil prend acte.

4.2 Résolution 322-13 adoptée par le comité administratif de la MRC de Memphrémagog;

Le Conseil prend acte.

4.3 Lettre de M. Raymond Bourbonnais – fin des activités du Club Les Sans Peur;

Le Conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le fonctionnement des comités à la MRC et le montant de la subvention pour la Montagnarde.

5.2 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2012 ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2013 et les orientations générales du budget 2014;

Le Conseil prend acte du rapport du Maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2012, ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2013 et les orientations générales du budget 2014.



**SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN
RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
PAR
MONSIEUR YVON LARAMÉE, MAIRE
À UNE SÉANCE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2013**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du Conseil municipal,

Selon les dispositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le Conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité. De plus, le rapport sur la situation financière doit inclure la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la municipalité.

DERNIERS ÉTATS FINANCIERS : RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2012

Le Conseil municipal adoptait, à la séance régulière du 2 avril 2013, le rapport financier au 31 décembre 2012. L'état des activités financières consolidées pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 est détaillé comme suit :

Revenus de fonctionnement	3 690 747 \$
Revenus d'investissement	691 017
Total des revenus	<u>4 381 764 \$</u>
Charges avant amortissement	2 946 025 \$
Acquisition d'immobilisations	1 638 930
Financement d'immobilisations	(480 210)
Financement des investissements en cours	182 515
Remboursement de la dette à long terme	163 008
Fonctionnement : affectations (surplus et réserves affectés et non affectés)	(102 609)
Investissement : affectations (surplus et réserves affectés et non affectés)	(213 283)
Total des dépenses	<u>4 134 376 \$</u>
Excédent des activités financières consolidées pour 2012	247 388 \$
Surplus accumulé, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2011	730 929 \$
Affectations de l'année 2012	(315 892)
Excédent des activités financières consolidées pour 2012	247 388
Surplus accumulé, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2012	<u>662 425 \$</u>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES : ÉTATS FINANCIERS 2013

Le Conseil municipal a adopté un budget de 3 935 958 \$ pour l'année 2013. Ce budget nous a permis d'atteindre nos objectifs notamment en travaux d'amélioration de voirie, de protection incendie et d'acquisition de propriétés. Une estimation préliminaire des revenus et dépenses pour les derniers mois de l'année 2013, ajoutée à nos résultats après 10 mois d'opération, nous permet de prévoir un surplus budgétaire au 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal, au cours des prochaines semaines, procédera à l'étude du budget 2014 et s'efforcera de conserver un niveau raisonnable de la charge fiscale des citoyens(nes) d'Eastman. Un programme d'immobilisations sera également étudié.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2013

Le traitement alloué aux élus municipaux en 2013 s'établit comme suit :

	Maire	Conseiller
Rémunération fixe :	12 872 \$	4 291 \$
Allocation des dépenses :	<u>6 436</u>	<u>2 145</u>
	19 308 \$	6 436 \$

Par la Municipalité régionale de comté Memphrémagog :

Le Maire ou le Maire suppléant ou son représentant reçoit une rémunération pour chaque présence à la réunion du Conseil de la MRC.

Rémunération	142,55 \$
Allocation	71,28 \$

Il touche également une rémunération pour sa présence au comité administratif.

Rémunération	195,35 \$
Allocation	97,68 \$

Autres comités

Rémunération	126,72 \$
Allocation	63,35 \$

CONTRATS SELON L'ARTICLE 955 du Code Municipal du Québec
(du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013) « *LISTE EN ANNEXE 41* »

RÉALISATIONS 2013

ADMINISTRATION

L'année 2013 a permis de souligner le départ à la retraite de Mme Carole Pigeon et de réviser ce poste. Ainsi, la Municipalité bénéficie maintenant des services, à temps plein et non à temps partiel, de Mme Ginette Bergeron qui agit à titre de secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité s'enrichit d'une personne ressource ayant une expérience utile du monde municipal.

AIDE FINANCIÈRE

Au cours de l'année 2013, la Municipalité a obtenu les aides financières suivantes :

- **Projet de la Vallée Missisquoi-Nord**

Coût estimé	38 675,00 \$
Aide obtenue	25 887,75 \$

- **Fête du 125^e anniversaire de la Municipalité**

Coût estimé	20 500,00 \$
Aide obtenue	6 000,00 \$

- **Table hors foyer pour les équipements de matières résiduelles**

Coût estimé	14 000,00 \$
Aide obtenue	6 720,00 \$

- **Ministère des transports – réfection des routes**

Coût estimé	400 000,00 \$
-------------	---------------

Aide obtenue 22 800,00 \$

ENVIRONNEMENT

La 3^e édition de l'écocentre mobile fut un grand succès. On constate une croissance d'achalandage à l'écocentre mobile ce qui nous permet de croire à une meilleure sensibilisation des citoyens face à la gestion de leur matières.

Le suivi sur les bandes riveraines s'est poursuivi.

Le Conseil a opté pour le principe de collecte de la 3^e voie, un dossier qui demandera un effort collectif au cours des prochaines années. La 2^e édition du Guide de gestion des matières résiduelles comme outil premier de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles a été réalisée.

La Municipalité a, par ailleurs, gagné un prix régional d'excellence en environnement, catégorie organisme municipal, pour sa performance dans la réduction des matières résiduelles.

Nous avons obtenu une subvention de la Table hors foyer pour les équipements de matières résiduelles. Ainsi, nous avons doté tous les espaces publics de la Municipalité de mobilier urbain pour les trois voies de matières résiduelles.

Deux études importantes pour la gestion de l'eau ont été réalisées, une concernant le bassin versant du ruisseau de la Feuillade et l'autre concernant le ruisseau Bonnallie.

Le mandat de la réfection du barrage a été accordé.

TRAVAUX PUBLICS

En 2013, la Municipalité a procédé aux travaux suivants :

- Les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable ont débuté en août et se poursuivront jusqu'en juillet 2014;
- La poursuite du pavage sur le chemin des Diligences, à l'est du chemin George-Bonnallie, la réfection d'une partie des chemins Bellevue et d'Orford-sur-le-lac (400 000 \$);
- Le remplacement progressif des lumières de rue par un éclairage LED moins énergivores a débuté.

LOISIRS ET TOURISME

Plusieurs actions concrètes se sont réalisées dans le cadre du parc de la Missisquoi-Nord. En effet, des travaux d'aménagement de sentiers se sont poursuivis, la mise en place de panneaux d'interprétation, accompagnés de la signalisation dans le cadre du Projet de la Vallée Missisquoi.

Des aménagements de l'aire d'accueil ont aussi été faits en cours d'année.

Eastman s'est doté d'un dépliant promotionnel.

L'année 2013 a été marquée par les festivités du 125^e anniversaire de la Municipalité. La Fête du Patrimoine au mois d'août en fut le point culminant. Deux éléments visuels se sont ajoutés au Village pour souligner l'évènement : une sculpture sur bois installée au bureau d'accueil touristique et un panneau d'interprétation historique offert par un généreux donateur, au noyau villageois.

URBANISME

La Municipalité a profité de la première année d'application des nouveaux règlements de zonage, de lotissement et de construction pour les amender afin de les rendre plus applicables.

ORIENTATIONS 2014

La journée de planification annuelle du Conseil se tiendra le 17 décembre 2013, je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les orientations principales qui seront retenues. Cependant, je peux vous affirmer que les élus et la directrice générale travailleront sur la poursuite des dossiers d'importance en cours, notamment :

- La mise à jour des règlements à la suite de l'adoption du Plan d'urbanisme notamment le PIIA;
- La mise en oeuvre du plan directeur pour le Parc Missisquoi-Nord ;
- La priorisation des actions du Plan de développement touristique dans le but de favoriser le développement économique;
- La mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable;
- La réfection du barrage du lac Orford;
- La planification des actions reliées au plan d'intervention des infrastructures.

5.3 Résolution établissant le calendrier 2014 des séances ordinaires du Conseil;

RÉSOLUTION 2013-12-324

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014 qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h30 au lieu habituel des délibérations, soit le 160 chemin George-Bonnallie à Eastman, Québec :

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	2 septembre (<i>mardi</i>)
7 avril	6 octobre
5 mai	3 novembre
2 juin	1 ^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément au Code Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Résolution fixant l'assemblée du mois de janvier au lundi 13 janvier 2014 suivie d'un vin d'honneur;

RÉSOLUTION 2013-12-325

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer cette première séance ordinaire du Conseil de l'année 2014 à une autre date que celle du premier lundi du mois;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la séance ordinaire du Conseil du mois de janvier 2014 soit et est fixée au lundi 13 janvier 2014 à la même heure et au même endroit, soit 19h30 à la salle du Conseil au 160 chemin George-Bonnallie, Eastman, Qc;

QUE le traditionnel Vin d'honneur suive immédiatement la levée de la séance dans ce même lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes 2013;

RÉSOLUTION 2013-12-326

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le Conseil autorise la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période du temps des Fêtes à compter de 16 h le vendredi 20 décembre 2013 jusqu'au vendredi 3 janvier 2014 inclusivement. Les bureaux seront ouverts dès le lundi 6 janvier 2014 à 9 h;

QUE les services d'urgence soient maintenus tout au cours de cette période;

QUE l'entretien de la patinoire soit et est prévu pendant la période des Fêtes selon la température;

QUE les congés chômés et payés pour tous les employés réguliers de la Municipalité sont ceux prévus à la politique de travail en vigueur;

QUE pour les autres employés, la loi sur les normes du travail s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Comité Consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2013-12-327

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE soient et sont nommés les conseillers Jean-Maurice Fortin et Philippe-Denis Richard pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Régularisation des adjudications de trois matricules;

RÉSOLUTION 2013-12-328

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis dans le passé, lors de ventes pour non-paiement de taxes, trois propriétés portant les numéros de lot 2 456 669, 2 456 670 et 2 456 923;

ATTENDU QU'au bout du terme de deux (2) ans, l'acquéreur doit officialiser son acquisition;

ATTENDU QUE trois dossiers n'ont jamais été régularisés;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil mandate le notaire Yves Gérin à faire les procédures nécessaires pour régulariser les titres sur les lots 2 456 669, 2 456 670 et 2 456 923 du cadastre du Québec adjugés à la Municipalité d'Eastman;

QUE le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Appui à la MRC de Memphrémagog concernant le poste de la Sûreté du Québec;

RÉSOLUTION 2013-12-329

ATTENDU la résolution de la MRC de Memphrémagog portant le numéro 316-13 concernant le poste de la Sûreté du Québec;

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil appuie la MRC de Memphrémagog dans sa démarche pour l'implantation du nouveau poste de police, selon l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec conformément à la Loi sur la police, afin que le projet de nouveau poste soit réalisé dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Vente d'une partie du lot 3 782 451;

RÉSOLUTION 2013-12-330

ATTENDU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 782 451 par M. Daniel Portant;

ATTENDU QUE la vente d'une partie de ce lot régularise une situation problématique en regard de l'accès au lot contigu au lot 3 782 451;

ATTENDU QUE la profondeur du lot 3 782 451 ne permet pas les marges nécessaires pour une construction;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil accepte de vendre une partie du lot 3 782 451 à M. Daniel Portant pour le montant de 10 000 \$ (plan préliminaire en annexe);

QUE les frais d'arpentage, de cadastre et de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le notaire instrumentant au dossier soit au choix de la Municipalité;

QUE le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Autorisation pour appel de candidature au poste d'inspecteur(trice) en environnement;

RÉSOLUTION 2013-12-331

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres de candidature pour combler le poste d'inspecteur(trice) en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 Remerciement à Joanie Brière, inspectrice en environnement;

RÉSOLUTION 2013-12-332

ATTENDU QUE Mme Joanie Brière quittera ses fonctions au sein de la Municipalité d'Eastman à la fin de l'année 2013;

ATTENDU QUE Mme Brière a, au cours des trois dernières années, contribué au rayonnement de la Municipalité notamment par le travail accompli pour l'amélioration de la performance de la Municipalité en matière de gestion des matières résiduelles, jusqu'à l'obtention du Prix d'excellence en environnement de l'Estrie;

ATTENDU QUE le secteur « environnement » de la Municipalité depuis trois ans bénéficie du travail de Mme Brière notamment par la structuration d'activités telles que l'écocentre mobile, la récupération des déchets dangereux, le suivi des bandes riveraines et des installations septiques, la confection d'outils de sensibilisation et son soutien au Comité consultatif en environnement (CCE);

ATTENDU QUE le Conseil désire souligner son appréciation du travail de Mme Brière;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil transmette ses sincères remerciements à Mme Brière pour sa contribution professionnelle à la Municipalité d'Eastman et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12 Mandat à Monty Coulombe;

RÉSOLUTION 2013-12-333

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a reçu une requête introductive d'instance en annulation d'un règlement;

ATTENDU la décision du Conseil de contester cette requête;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil mandate la firme Monty Coulombe pour la représenter dans cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13 Traitement comptable des subventions provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de l'application du chapitre SP 3410;

RÉSOLUTION 2013-12-334

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité d'Eastman pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 novembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-12-335

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2013 au montant de **811 951,12 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 42*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 novembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-12-336

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 11 novembre 2013 et ce, pour un montant de **47 526,31 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 43*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de novembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-12-337

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 11 novembre 2013, et ce, pour un montant de **51 141,92 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 44*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'état des résultats prévisionnels au 31 décembre 2013 tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec; (*Annexe 45*)

Le Conseil prend acte.

6.5 Acceptation du décompte progressif # 4 – Infrastructures d'eau potable;

RÉSOLUTION 2013-12-338

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif # 4 soumis le 25 novembre 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil accepte le décompte progressif # 4 pour les travaux d'infrastructures d'eau potable;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 13-0733, au montant de 590 224,90 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;

RÉSOLUTION 2013-12-339

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le Conseil autorise l'adhésion de la Municipalité d'Eastman à l'Association touristique des Cantons de l'Est, au coût de 350 \$ annuel plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit prévue au budget 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Mobilier urbain pour la piste cyclable;

RÉSOLUTION 2013-12-340

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman bénéficie, cette année, de la subvention du Ministère des transports du Québec pour l'entretien de la Route-Verte

ATTENDU QUE le remplacement du mobilier urbain fait partie des éléments admissibles à la subvention;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil autorise l'achat de quatre (4) tables à pique-nique et deux (2) babillards pour la piste cyclable *La Montagnarde*, au coût de 5 825 \$ taxes et transport inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Résolution autorisant le dépôt d'un projet de demande d'aide financière à la CRÉ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) et de désignation de signature pour la Vallée Missisquoi-Nord;

RÉSOLUTION 2013-12-341

ATTENDU QU'Action-Memphré-Ouest (AMO) souhaite déposer une demande d'aide financière intitulée « Mise en valeur des milieux forestiers de la vallée de la Missisquoi-Nord » dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Édition 2013-2014;

ATTENDU QU'AMO, dont la Municipalité d'Eastman est cogestionnaire, est d'accord avec le projet;

ATTENDU QU'la Municipalité d'Eastman désire aller de l'avant avec le Volet 1 de la demande, soit la « Revitalisation de la Pommeraie sauvage » située sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman désire aussi intégrer dans ses sentiers forestiers trois (3) panneaux d'interprétation sylvicole apparaissant au Volet 3 de la demande et qui seront communs à chacune de quatre (4) municipalités de la Missisquoi-Nord;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil approuve le dépôt de la demande dont le montant de l'aide financière ne pourra pas dépasser la somme de 35 000 \$ pour l'ensemble du projet d'AMO dont un maximum de 7 000 \$ concerne la Municipalité d'Eastman (Volet 1 et 3);

QUE le Conseil s'engage à fournir une contribution de ce projet (10%) du projet, soit une valeur minimale de 700 \$, soit en argent, soit en services bénévoles (l'équivalent d'une cinquantaine d'heures de services bénévoles à 15 \$ l'heure, via l'implication de conseillers, d'employés des bureaux touristiques locaux, d'officiers municipaux ou de citoyens bénévoles;

QUE le Conseil reconnaisse AMO comme porteur et garant officiel de la bonne gestion administrative de ce projet et signataire de la demande et de l'entente à intervenir avec la CRÉ;

QUE le Conseil autorise AMO à mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation des activités sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 15 novembre 2013;

M. Michel Fréchette, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 novembre 2013.

9.2 Demande de municipalisation du dernier tronçon de la rue Meunier formulée par M. Patrick Meunier, propriétaire des *Boisés Stukely*;

RÉSOLUTION 2013-12-342

ATTENDU QUE M. Patrick Meunier a formulé, dans une lettre datée du 23 septembre 2013, la demande de municipaliser le dernier tronçon de la rue Meunier, lot 4 538 000;

ATTENDU QUE la rue Meunier fait partie des rues qui ne sont pas soumises au nouveau règlement de municipalisation des chemins;

ATTENDU QUE le rapport de *Polytech* et l'analyse et recommandation du responsable des travaux publics datées du 31 octobre 2013;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des travaux publics;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte la municipalisation du dernier tronçon de la rue Meunier aux conditions suivantes :

QUE tous les frais et honoraires liés à la transaction de municipalisation du dernier tronçon de la rue Meunier (lot 4 538 000) soient et sont à la charges des *Boisés Stukely*;

QUE le notaire instrumentant cette transaction soit au choix de la Municipalité;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman tout acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Demande de lumière de rue du promoteur des *Boisés Stukely*;

RÉSOLUTION 2013-12-343

ATTENDU la demande des *Boisés Stukely* d'installer une lumière de rue à l'intersection des lots 4 538 000 et 4 324 923;

ATTENDU l'analyse et recommandation favorable du responsable des travaux publics;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

QUE le Conseil autorise l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des lots 4 538 000 et 4 324 923, au coin du lot 4 489 232.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution autorisant le partage avec la Municipalité de Bonsecours à raison de 50 % du coût du déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles pour la saison 2013-2014;

RÉSOLUTION 2013-12-344

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a partagé, pour la saison hivernale 2012-2013, le coût de déneigement de la borne sèche du Domaine des Étoiles à raison de 50 % du montant de la soumission;

ATTENDU QUE le coût du déneigement de la borne sèche, pour la saison hivernale 2013-2014, est de 1 207,24 \$ \$;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité d'Eastman défraie 50% du coût pour le déneigement de la borne sèche installée dans le Domaine des Étoiles et ce, en partenariat avec la Municipalité de Bonsecours pour la saison hivernale 2013-2014;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, et elle est autorisée à payer à la Municipalité de Bonsecours, un montant de 577,37 \$, incluant les taxes afférentes, payable en deux versements, soit en janvier et en mai 2014, représentant la moitié de la facture totale de M. Pierre Rioux, entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de septembre 2013;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de septembre 2013;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de novembre 2013;

Le Conseil prend acte.

10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 novembre 2013;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 14 novembre 2013.

10.5 Affectation du surplus pour les équipements de récupération pour les aires publics et abrogation de la résolution 2013-10-276;

RÉSOLUTION 2013-12-345

ATTENDU la résolution 2013-10-276;

ATTENDU QU'il serait plus juste que le paiement de la partie financée par la Municipalité soit assumé par la redevance de Recyc-Québec;

ATTENDU QUE cette redevance a été affectée au surplus au cours des dernières années;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil abroge la résolution 2013-10-276;

QUE le Conseil approprie la somme de 7 280 \$ du surplus libre au 31 décembre 2012 pour couvrir la portion municipale de 30 % plus taxes et transport pour l'acquisition des équipements de récupération pour les aires publics dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Dépôt et acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011;

RÉSOLUTION 2013-12-346

ATTENDU QUE la Stratégie d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) indique que les municipalités doivent produire un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé le rapport 2011 auprès du MAMROT;

ATTENDU QUE le MAMROT a approuvé le rapport le 9 septembre 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Barrage du Lac Orford / Modification à l'entente intermunicipale;

RÉSOLUTION 2013-12-347

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a adopté le 15 juin 2011 une résolution autorisant la signature d'une entente de délégation à la Municipalité d'Eastman afin de gérer et opérer le barrage du Lac Orford;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale en découlant prévoyait à son article 5.1 que toutes les dépenses en immobilisations étaient entièrement assumées par Eastman;

ATTENDU le bénéfice desdits travaux par des riverains du territoire de la Municipalité d'Austin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer, à ladite entente intermunicipale, la Municipalité d'Austin;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil de la Municipalité d'Eastman autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente modifiant l'entente intermunicipale intervenue le 22 juin 2011 afin d'y associer la Municipalité d'Austin à titre de bénéficiaire des travaux et conséquemment, de remplacer l'article 5.1 de ladite entente afin qu'il se lise ainsi :

"Toutes les dépenses en immobilisations aux fins de la présente entente sont assumées pour 70% par Eastman et pour 30% par Austin à la complète libération de la MRC."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 octobre 2013;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2013;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-01 fixant, pour l'année 2014, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption avec dispense de lecture, le règlement 2014-01, fixant pour l'année 2014, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages des taxes et tarifs, du taux d'intérêt pour toute facture émise par la Municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration pour l'exercice 2013.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-02 remplaçant le règlement 2011-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-02 remplaçant le règlement 2011-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-03 modifiant le règlement portant le numéro 2007-18, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

Je, Nathalie Lemaire, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-03 modifiant le règlement portant le numéro 2007-18, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-04 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-04 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 notamment sur les usages permis dans la zone commerciales.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2013-20 ayant pour objet de modifier le règlement 2011-14 concernant la municipalisation des chemins privés;

RÉSOLUTION 2013-12-349

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2013-20 ayant pour objet de modifier le règlement 2011-14 concernant la municipalisation des chemins privés soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement n° 2013-16 amendant le règlement d'urbanisme n° 2012-07;

RÉSOLUTION 2013-12-350

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

QUE le règlement n° 2013-16 amendant le plan d'urbanisme n° 2012-07 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du règlement n° 2013-17 amendant le règlement de zonage n° 2012-08;

RÉSOLUTION 2013-12-351

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

QUE le règlement n° 2013-17 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du règlement n° 2013-18 amendant le règlement de lotissement n° 2012-09;

RÉSOLUTION 2013-12-352

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement n° 2013-18 amendant le règlement de lotissement n° 2012-09 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Adoption du règlement n° 2013-19 amendant le règlement de zonage n° 2012-08;

RÉSOLUTION 2013-12-353

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement n° 2013-19 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Domaine Monbel;

M. le Maire informe les personnes présentes qu'une rencontre aura lieu vendredi le 6 décembre à 14h00 avec l'Association des propriétaires du domaine Monbel concernant la gestion des matières résiduelles.

17.2 Concert de Noël et heures d'ouverture de la bibliothèque pendant la période de Fêtes;

Mme Lemaire précise les heures d'ouverture de la bibliothèque pendant la période des Fêtes et invite les gens au Concert de Noël à l'église St-Édouard, le samedi 21 décembre 2013.

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. Maurice D'Anjou transmet ses félicitations au nouveau conseil. Il fait un commentaire sur les bacs en bordure des routes. Il fait un commentaire sur la cohabitation routière (piétons, cyclistes et automobilistes).

M. Jacques Malouin demande si l'entente intervenue il y a une dizaine d'années avec le Club des Sans-Peur sera reconduite avec les deux clubs qui prennent le relais de l'entretien de la piste de motoneige.

M. Pierre Boutin demande si lors de la rédaction du budget 2013, un surplus était anticipé. Il questionne les travaux de réfection de la piste cyclable.

M. Yves Racicot demande des précisions sur le mandat confié à Monty Coulombe.

M. Pierre Cloutier demande des précisions sur le règlement 17-13 de la MRC de Memphrémagog.

Mme Monique Pinard fait un résumé de la situation de la violence conjugale au Québec et remet un ruban blanc à tous.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-12-354

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière**